

---

## COMMUNIQUÉ

---

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire  
L'Ordre des agronomes du Québec recommande la création  
d'une agence d'information et de communication agricole et  
rurale à l'intention des consommateurs**

Montréal, le 27 août 2007 – La création d'une agence d'information et de communication agricole et rurale dont l'unique rôle serait d'informer et de sensibiliser le consommateur sur son alimentation et les produits agricoles qui en sont à l'origine, est l'une des recommandations contenues dans le mémoire que l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) présente aujourd'hui devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). « L'éloignement entre les consommateurs et l'agriculture de même qu'une ignorance des mécanismes de contrôle en présence, sont à l'origine de la méfiance actuelle du public envers l'agriculture et l'agroalimentaire », souligne le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Conrad Bernier. Pour l'OAQ, la mise en place d'une telle agence constituerait un atout important pour rétablir le lien de confiance entre la population et le secteur agroalimentaire et assurer son développement harmonieux. L'OAQ demande également à l'État de revoir la réglementation actuelle en matière d'étiquetage de produits alimentaires pour permettre aux consommateurs de choisir les aliments qui répondent à leurs exigences en ayant accès à une information complète, exacte et compréhensible. Enfin, puisqu'il existe une multitude de besoins et d'exigences, l'OAQ estime que l'agriculture de demain comprendra plusieurs modes de production. Bien qu'il reste encore des étapes à franchir, l'OAQ croit que l'agriculture d'aujourd'hui a déjà enclenché un processus d'intégration des normes environnementales et se dirige progressivement vers une agriculture dite « raisonnée », à mi-chemin entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Selon l'OAQ, cette agriculture plus verte représente une alternative intéressante tant pour les producteurs que les consommateurs.

### **Le principe de réciprocité**

En matière d'environnement, l'Ordre demande à l'État de ne pas imposer de nouvelles normes réglementaires au cours des prochaines années, mais d'assurer plutôt le respect de normes actuelles notamment en appliquant la règle de l'écoconditionnalité à tous les aspects exigés par la réglementation. De plus, compte tenu que la protection de l'environnement est un choix de société, l'OAQ demande à l'État de soutenir davantage les producteurs agricoles, notamment en finançant les services-conseils en agroenvironnement et les bonnes pratiques qui en découlent. Soulignant qu'avec l'ouverture des marchés, les entreprises québécoises doivent faire face à une concurrence qui n'a pas à respecter des règles aussi strictes en matière d'environnement, l'OAQ demande au gouvernement d'appuyer ses politiques sur le

principe de réciprocité. « Dans la mesure où des règles en matière d'agriculture durable et d'environnement sont imposées au secteur québécois, il faut établir des exigences similaires à l'égard des produits que nous importons, tout particulièrement quand il s'agit de produits que nous produisons », explique M. Bernier. Toujours sur la base du principe de réciprocité, l'OAQ appelle les citoyens-consommateurs à reconnaître les efforts déjà accomplis par le secteur agricole et à contribuer à la survie de cette agriculture qu'ils réclament en achetant leurs aliments de façon responsable et en privilégiant les produits locaux lorsque cela est possible.

### **Une richesse collective, un choix de société**

Intitulé « L'agriculture et l'agroalimentaire québécois – Une richesse collective, un choix de société », le mémoire de l'Ordre des agronomes du Québec contient également diverses recommandations quant à l'aménagement du territoire agricole, l'organisation des services-conseils et la formation des agronomes. Ce mémoire est disponible sur le site de la CAAAQ à [www.caaaq.gouv.qc.ca](http://www.caaaq.gouv.qc.ca) et sur le site de l'OAQ à [www.oaq.qc.ca](http://www.oaq.qc.ca). Il est à noter que l'OAQ reviendra à nouveau devant la Commission le 31 août prochain pour présenter un mémoire élaboré conjointement avec l'Ordre des médecins vétérinaires, l'Ordre des chimistes et l'Ordre professionnel des diététistes. L'intérêt de l'OAQ pour les travaux de la CAAAQ est fort compréhensible car de tout temps, les agronomes ont été les agents de changement qui ont permis au secteur agricole d'innover, de répondre aux demandes exprimées et de relever les nombreux défis qui se présentaient. Aujourd'hui, et plus que jamais si l'on considère les enjeux en cause, les agronomes sont appelés à être des personnes-ressources pour répondre aux besoins des producteurs agricoles et aux exigences de la société québécoise.

L'Ordre des agronomes du Québec, ordre professionnel constitué en vertu de la *Loi sur les agronomes* et régi par le *Code des professions*, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 300 membres oeuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de la production agricole, de la recherche et développement que de la transformation et de la mise en marché des aliments. L'OAQ partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et de mettre l'expertise de la profession au service de la société, d'où sa participation aux travaux de la CPAAAQ.

– 30 –

### **Source :**

Louise Lavoie  
Directrice des communications et des relations publiques  
Ordre des agronomes du Québec  
514 596-3833, poste 23  
[louise.lavoie@oaq.qc.ca](mailto:louise.lavoie@oaq.qc.ca)  
[www.oaq.qc.ca](http://www.oaq.qc.ca)

---

## COMMUNIQUÉ

---

**La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire  
L'Ordre des agronomes du Québec favorable à l'établissement  
d'entreprises de transformation locale dans la  
zone agricole agronomiques**

Montréal, le 27 août 2007 – L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) considère que l'occupation adéquate du territoire agricole passe par une diversification des activités agricoles. Dans son mémoire qu'il présente aujourd'hui devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), l'OAQ demande donc à l'État d'instaurer des politiques de soutien des activités de transformation locale, et même de prévoir des assouplissements dans les différentes lois et règlements qui gouvernent la mise en place d'entreprises de transformation locale dans la zone agricole afin de favoriser l'établissement de la relève et la présence de marchés de proximité. L'OAQ encourage également les MRC à se doter des outils de planification requis pour assurer le développement harmonieux des activités agricoles dans leur zone agricole. « Il est primordial de favoriser l'utilisation prioritaire des sols productifs à des fins agricoles et ne pas délaissier les bonnes terres agricoles au profit de l'étalement urbain, des structures de transport ou même des nouvelles structures de production d'énergie », indique le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Conrad Bernier. Interpellé sur les interventions gouvernementales dans le secteur agroalimentaire, l'OAQ constate que certaines politiques de l'État sont incohérentes et entraînent des effets contradictoires sur le milieu. L'Ordre cite notamment l'exemple de la monoculture de maïs qui est encouragée indirectement par les programmes d'assurance-récolte et d'assurance stabilisation au détriment des céréales, alors que cette pratique est incompatible avec les orientations en matière de protection de l'environnement. Pour remédier aux contradictions actuelles, l'OAQ recommande la création d'une instance dont l'indépendance serait garantie, pour analyser l'ensemble des politiques agricoles et agroalimentaires et s'assurer de la cohérence des solutions qui seront proposées par la CAAAQ aux termes de ses travaux et de leur mise en place.

### **Accessibilité et qualité des services-conseils**

L'Ordre des agronomes du Québec estime que la diversité actuelle des formules de prestation de services-conseils agronomiques permet de répondre aux besoins diversifiés des clientèles variées, mais signale toutefois un manque d'effectifs pour des créneaux particuliers ou en voie de développement, surtout en région. Pour pallier ce manque, l'OAQ demande à l'État de conserver un leadership pour définir les grandes orientations de développement et les balises à l'intérieur desquelles les nouveaux réseaux régionaux Agriconseils devront agir. Rappelant que l'amélioration continue des services-conseils et le développement de l'expertise du secteur agricole québécois reposent largement sur la recherche et le transfert technologique, l'OAQ demande à l'État d'assurer le plein financement des activités de recherche afin que l'ensemble des conseillers et des producteurs puissent bénéficier des résultats, et de maintenir une équipe de conseillers de

deuxième ligne aux expertises variées, au sein de la structure étatique ou à l'extérieur de celle-ci, pour réaliser des essais à la ferme et des projets de transfert technologique. L'OAQ demande également à l'État de soutenir financièrement les activités de veille et de diffusion du savoir, notamment celles du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) qui contribue grandement à la formation continue des intervenants du secteur agroalimentaire. Enfin, puisque la qualité des services agronomiques relève de son mandat, l'OAQ prévoit modifier les exigences envers les candidats à la profession d'ici 2010 pour répondre aux nouvelles exigences du marché, instaurer un programme de mentorat à l'échelle du Québec et mettre en place une politique de formation continue obligatoire pour tous les agronomes.

### **Une richesse collective, un choix de société**

Intitulé « L'agriculture et l'agroalimentaire québécois – Une richesse collective, un choix de société », le mémoire de l'Ordre des agronomes du Québec contient également diverses recommandations quant à la protection de l'environnement, l'étiquetage des produits alimentaires et les relations avec les citoyens-consommateurs. Ce mémoire est disponible sur le site Internet de la CAAAQ à [www.caaaq.gouv.qc.ca](http://www.caaaq.gouv.qc.ca) et sur le site de l'OAQ à [www.oaq.qc.ca](http://www.oaq.qc.ca). Il est à noter que l'OAQ reviendra à nouveau devant la Commission le 31 août prochain pour présenter un mémoire élaboré conjointement avec l'Ordre des médecins vétérinaires, l'Ordre des chimistes et l'Ordre professionnel des diététistes. L'intérêt de l'OAQ pour les travaux de la CAAAQ est fort compréhensible car de tout temps, les agronomes ont été les agents de changement qui ont permis au secteur agricole d'innover, de répondre aux demandes exprimées et de relever les nombreux défis qui se présentaient. Aujourd'hui, et plus que jamais si l'on considère les enjeux en cause, les agronomes sont appelés à être des personnes-ressources pour répondre aux besoins des producteurs agricoles et aux exigences de la société québécoise.

L'Ordre des agronomes du Québec, ordre professionnel constitué en vertu de la *Loi sur les agronomes* et régi par le *Code des professions*, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 300 membres oeuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de la production agricole, de la recherche et développement que de la transformation et de la mise en marché des aliments. L'OAQ partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et de mettre l'expertise de la profession au service de la société, d'où sa participation aux travaux de la CPAAAQ.

– 30 –

### **Source :**

Louise Lavoie  
Directrice des communications et des relations publiques  
Ordre des agronomes du Québec  
514 596-3833, poste 23  
[louise.lavoie@oaq.qc.ca](mailto:louise.lavoie@oaq.qc.ca)  
[www.oaq.qc.ca](http://www.oaq.qc.ca)